

**Franck NEVEU**  
Professeur des Universités  
Sorbonne Université, Faculté des  
Lettres, UFR de Langue française  
1 rue Victor Cousin | 75005 Paris  
franck.neveu@sorbonne-universite.fr



**Professeur : Franck Neveu**

## **Séminaire annuel**

### **Histoire des grammaires (Grammaires et représentations de la langue)**

#### ***1/ La tradition grammaticale***

#### **Document d'accompagnement**

Il est peu probable qu'il vienne à l'idée de quiconque de parler de « tradition » à propos de physique nucléaire ou de biologie moléculaire. La notion de « tradition » est en effet généralement présentée dans les dictionnaires et encyclopédies comme associée aux dogmes religieux, au folklore, mais, semble-t-il, jamais à la science. Cette lacune est d'autant plus curieuse qu'il ne manque pas d'exemples d'utilisation de ce mot en histoire de la linguistique pour parler de « tradition linguistique » chinoise, arabe, hindoue, parfois même « occidentale ». Quelle particularité distingue alors la linguistique des autres sciences au point qu'on peut la penser si étroitement associée à son ancrage culturel ? Qu'est-ce qu'une « tradition » en linguistique ? Qu'est-ce qu'une « tradition scientifique » ? Y a-t-il rien de plus paradoxal que la réunion de ces deux termes ? (Sériot, 1999)

Les sciences sont des activités cognitives sociales, reproduites par tradition et comportant parmi leurs normes d'acceptabilité des contraintes concernant la valeur de vérité des connaissances qu'elles incluent et le moyen de les obtenir. Ces normes ne sont nullement des constantes, mais des produits historiques. C'est par le fait même de sa situation historique que nous sommes capables de signifier concrètement une certaine activité par l'index général « science ». (Auroux, 1989 : 57-58)

La nécessité d'établir un corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques [...] correspond à l'idée que, précisément, il existe une « tradition », c'est-à-dire un cumul des connaissances comparable, toutes proportions gardées, à celui qui est observable dans les autres sciences et à l'idée qu'il est vain de voir dans tel ouvrage ou telle théorie la naissance de la linguistique prétendue « moderne ». (Colombat, 2004)

La *Physique* d'Aristote, l'*Almageste* de Ptolémée, les *Principia* et l'*Optique* de Newton, l'*Électricité* de Franklin, la *Chimie* de Lavoisier et la *Géologie* de Lyell – tous ces livres et bien d'autres ont longtemps servi à définir implicitement les problèmes et les méthodes légitimes d'un domaine de recherche pour des générations successives de chercheurs. S'ils pouvaient jouer ce rôle, c'est qu'ils avaient en commun deux caractéristiques essentielles : leurs accomplissements étaient suffisamment remarquables pour soustraire un groupe cohérent d'adeptes à d'autres formes d'activité scientifique concurrentes ; d'autre part, ils ouvraient des perspectives suffisamment vastes pour fournir à ce nouveau groupe de chercheurs toutes sortes de problèmes à résoudre. Les performances qui ont en commun ces deux caractéristiques, je les appellerai désormais *paradigmes*, terme qui a des liens étroits avec celui de *science normale*. En le choisissant, je veux suggérer que certains exemples reconnus de travail scientifique réel – exemples qui englobent des lois, des théories, des applications et des dispositifs expérimentaux – fournissent des modèles qui donnent naissance à des traditions particulières et cohérentes de recherche scientifique [...]. (Kuhn, 1962 [1983] : 29-30)

**Franck NEVEU**

Professeur des Universités

Sorbonne Université, Faculté des  
Lettres, UFR de Langue française

1 rue Victor Cousin | 75005 Paris  
franck.neveu@sorbonne-universite.fr



Le mot « tradition » employé seul, tout comme l'adjectif « traditionnel » a un sens nettement axiologique, qui l'oppose à la notion de « modernité ». Le même mot accompagné d'un adjectif peut désigner de façon neutre, non axiologique, un courant philosophique (la *tradition platonicienne*, la *tradition des Encyclopédistes*), une sensibilité (la *tradition romantique*), une certaine approche du monde (la *tradition économiste*, la *tradition atomiste*), et être alors l'équivalent de théorie, enseignement, école, courant. En anthropologie culturelle la « tradition » désigne l'appartenance à un ensemble culturel (la *tradition mélanésienne*), mais on trouve aussi le terme accolé à des adjectifs renvoyant à des réalités plus proches des nôtres : la *tradition intellectuelle occidentale*, ou tout simplement la *tradition nationale*. Lorsque l'adjectif renvoie à une religion, l'axiologie est déjà sous-jacente, avec des objets dont les frontières sont plus nettement dessinées, et dont l'évolution semble figée par un corps de doctrine : la *tradition chrétienne*, *musulmane*, *bouddhiste*. Cette nuance de figement s'étend dès lors à tout courant de pensée hostile par principe à tout changement, à toute notion d'évolution (la *tradition slavophile*, *byzantine*, une *tradition millénaire*). On parle ainsi de la *tradition classique*, mais l'expression « la tradition moderne » aurait-elle un sens ? On s'aperçoit vite, cependant, qu'il est malaisé, voire impossible, de faire un tri sûr entre les deux acceptions, neutre et axiologique, du mot « tradition ». (Sériot, 1999 : 301)

Les grammaires occidentales s'enracinent dans une tradition millénaire, grecque essentiellement, puis latine, plus tard hébraïque, puis cosmopolite, tradition le plus souvent profondément enfouie, comme le cerveau reptilien, mais qui peut revenir au jour sous certaines conditions. La grammaire française, depuis le Moyen Âge, subit le formidable poids de l'histoire et des théories du passé. (Chevalier, 1994 : 3)

[...] tant que l'entreprise radicale [celle de la science du langage] n'est pas menée à son terme, la linguistique doit se contenter de notions provisoires, lesquelles sont, comme par hasard, empruntées malgré tout, à la tradition grammaticale. Ce qui ramène au point qu'on voulait éviter. Mais, en réalité, l'entreprise radicale n'est jamais achevée ; qui plus est, elle ne fait jamais que commencer, sans dépasser les stades les plus élémentaires. Du même coup, on ne peut, quand on veut aller plus loin dans l'investigation empirique, que s'en remettre à la linguistique provisoire, c'est-à-dire à la tradition grammaticale : ainsi, on ne sache pas que l'on ait pu se dispenser de notions telles que la notion de phrase, ou des notions syntaxiques usuelles : interrogation, subjonctif, passif, relatives, etc. On s'est simplement dispensé de les analyser strictement. En fait, on a condamné, par radicalisme théorique, la linguistique à dépendre *dans les faits* de la tradition grammaticale et cela d'autant plus fortement qu'on ne s'est donné aucun moyen de traiter directement la relation qui *dans les faits* les unit. Ajoutons que, dans la mesure où le programme radical a été effectivement mené à bien, les résultats sont étonnamment peu contraires à la tradition grammaticale : ainsi, la notion de *monème*, construite par stricte application de la communication, ajoute étonnamment peu de chose aux notions traditionnelles de radical, de suffixe, de préfixe ; la notion de *syntagme* ajoute peu de chose à la notion traditionnelle de groupe de mots, etc. [...] en rejetant d'un revers de main toute la tradition grammaticale, on s'interdit de poser les problèmes empiriques que soulève son succès même. (Milner, 1989 [1995] : 68)

Les grammaires traditionnelles sont généralement des grammaires « à tout faire ». Elles servent indifféremment pour l'analyse, l'interprétation, la description, l'apprentissage, l'usage correct d'une langue, etc. Leur domaine d'observation se limite généralement à l'usage écrit de la langue. Dans la plupart des cas, l'observation porte sur le langage littéraire, qui jouit d'un préjugé favorable. Ce choix est évidemment à mettre en rapport avec la perspective normative qui caractérise la plupart des grammaires. Les grammaires traditionnelles n'utilisent aucune théorie, aucun modèle linguistique de référence. Elles abordent différents plans de description sans les distinguer rigoureusement. Elles identifient les phénomènes et les classent selon des catégories souvent héritées de l'antiquité mais adaptées à la spécificité des langues particulières. Le classement, souvent intuitif, est rarement explicité par des tests. Dans une grammaire traditionnelle, de nombreux phénomènes sont décrits sans être expliqués. (Lerot, 1993 : 105)

La grammaire traditionnelle est une (des) grammaire(s) savante(s), reposant sur des approches théoriques et méthodologiques datées des époques où elle a été élaborée. Son corps de savoir s'appuie donc sur un état ancien de connaissances et d'analyses, maintenu avec respect jusqu'à nos jours. C'est cette absence de renouvellement, ce maintien d'analyses devenues des dogmes qui la définissent et la distinguent des grammaires « linguistiques » liées aux travaux contemporains. On peut considérer ses approches comme figées, car n'intégrant plus de nouvelles données et de nouveaux points de vue et ne révisant pas ses certitudes [...]. Ce qui caractérise en premier lieu l'état actuel de « la » grammaire, c'est cette accumulation de points de vue, de règles et d'analyses qui [...] ne se périmé pas. Tout manuel de grammaire est, de ce point de vue, à la fois un livre présentant une approche de la langue et un conservatoire d'approches autres, qui ne sont pas toujours appréhendées comme dépassées ou caduques : par exemple, aux parties du discours on ajoute les « classes distributionnelles » ou « syntaxiques », alors que ces deux notions appartiennent à deux approches différentes que l'on juxtapose sans expliquer en quoi elles diffèrent. (Petiot, 2000 : 16-17)

Les grammaires linguistiques ont pour visée de décrire les langues et leurs variétés, autrement dit d'en analyser les structures (les organisations) pour en dégager des règles, c'est-à-dire des modèles, permettant de rendre compte des emplois réalisés, hors toute approche normative. La langue, extraite des énoncés réalisés, est leur objet d'étude [...]. [...] La grammaire dite « scolaire » est destinée à l'apprentissage par le plus grand nombre des fonctionnements de la langue. Ayant partie liée avec l'histoire de l'enseignement, et tout particulièrement à partir de l'instauration de l'école obligatoire, elle est, par nature, simplificatrice et quelque peu en retrait par rapport aux grammaires linguistiques. (Petiot, 2000 : 19-20)

Il est fort possible que le discours didactique soit le complément inévitable grâce auquel le discours de la linguistique dite « fondamentale » peut aboutir à des conséquences normatives, sans avoir à les assumer comme siennes. Réserver l'énoncé de certaines propositions trop évidemment normatives, et par là trop compromettantes, à un discours « pédagogique » déconsidéré d'avance par son statut d'« application technique », ce peut être un bon moyen, pour la linguistique qui se dit « fondamentale », de garder les mains pures, et de cacher le lien logique qui fait de ces propositions la conséquence inférable du discours qu'elle tient « scientifiquement ». Au linguiste le prestige de l'objectivité et de la clairvoyance, au pédagogue l'infamie des normes qui en découlent. (Berrendonner, 1982 : 101-102)

## UN ASPECT DE LA RHÉTORIQUE NORMATIVE DU DISCOURS LINGUISTIQUE

### L'exemple du traitement de la notion d'apposition

Les textes sont classés chronologiquement, de 1 à 26 : Grevisse (1936/1980) : texte 1, Wagner & Pinchon (1962/1991) : texte 2, Chevalier & *alii* (1964) : 3, Ministère de l'EN (1975) : texte 4, Gary-Prieur (1985) : texte 5, Arrivé & *alii* (1986) : texte 6, Béchade (1986) : texte 7, Soutet (1989) : texte 8, Weinrich (1989) : texte 9, Gardes-Tamine (1990) : texte 10, Chiss & *alii* (1992) : texte 11, Charaudeau (1992) : texte 12, Le Goffic (1993) : texte 13, Lerot (1993) : texte 14, Denis & Sancier-Chateau (1994) : texte 15, Le Querler (1994) : texte 16, Maingueneau (1994) : texte 17, Riegel & *alii* (1994) : texte 18, Creissels (1995) : texte 19, Wilmet (1997) : texte 20, Combettes (1998) : texte 21, Fournier (1998) : texte 22, Ministère de l'EN (1998) : texte 23, Béguelin & *alii* (2000) : texte 24, Eluërd (2002) : texte 25, Muller (2002) : texte 26.

Texte 1 : L'apposition (ou ce que les grammaires appellent généralement *apposition*) suit d'ordinaire le mot ou les mots qu'elle complète [...]. Habituellement l'apposition (ou la prétendue « apposition ») se joint au nom par simple juxtaposition [...]. [...] ce que la tradition considère

**Franck NEVEU**

Professeur des Universités

Sorbonne Université, Faculté des  
Lettres, UFR de Langue française

1 rue Victor Cousin | 75005 Paris  
franck.neveu@sorbonne-universite.fr



comme « apposition » peut être regardé comme un terme détaché par construction appositive, mais se trouve, en réalité, subordonné au segment qu'il spécifie. (202)

Texte 2 : Dans la pratique, une longue tradition impose d'utiliser certaines étiquettes pour dénommer les fonctions. Voici celles que nous avons retenues et employées dans cet ouvrage. (24)

Texte 3 : Le qualifiant postposé peut se détacher par une pause, notée par une virgule. Cette construction appartient à la fonction nommée officiellement apposition. (78)

Texte 5 : Certaines grammaires font état d'autres fonctions, en signalant généralement qu'elles ne sont pas exactement sur le même plan que les précédentes : *l'apposition, l'apostrophe*. Comme l'indique Wagner-Pinchon (p. 25), le mot *apposition* « ne dénote pas une fonction à proprement parler, mais un cas particulier de la construction que nous appelons *mise en position détachée* ». [...] La tradition grammaticale n'est parfois tentée d'en faire une fonction que par référence au vocatif de la grammaire latine. (99)

Texte 6 : Le terme traditionnel d'apposition recouvre une série d'emplois du nom [...]. [...] on dit parfois de l'adjectif qu'il est apposé dans les constructions du type *quelqu'un d'intelligent, personne de beau*, etc. [...] on parle également d'adjectif apposé dans les cas où l'épithète est séparée du reste de la phrase par une double pause : *cet élève, paresseux, a été renvoyé du lycée*. (69-70)

Texte 16 : Les épithètes détachées [note : Cette fonction est appelée « apposé » ou « mis en apposition » ou « apposition » dans la terminologie traditionnelle. On a adopté ici l'appellation d'*épithète détachée* parce que la fonction est exactement la même que celle d'épithète, à la seule différence qu'au lieu d'être accolée au nom, l'épithète en est détachée par une virgule, une pause, ou d'autres mots] (156)

Texte 18 : Les constructions du troisième type [ex. *la barrière du langage*] n'ont rien d'appositif. Elles sont pourtant souvent assimilées à des appositions (C.f. l'analyse traditionnelle de la ville de Paris) pour la seule raison qu'elles marquent une relation d'identité référentielle entre le nom et son complément. (188) Les positions détachées attributives - Il s'agit tout d'abord des GN apposés, traditionnellement appelés appositions. Cette dénomination est acceptable si on la prend dans son sens strictement formel et étymologique où *apposition* signifie « position à côté de ». (190-191)

Texte 20 : Greffée sans copule sur un terme quelconque de la prédication première, la prédication seconde confère à son thème la fonction d'*apposé*, à son rhème la fonction d'*apposition*. Sont rassemblés de la sorte les « appositions », « épithètes détachées » et « attributs du complément d'objet », voire « apostrophe » des grammaires. (516)

Texte 21 : Une distinction doit être établie entre les CD [i.e. *constructions détachées*] dont nous venons de décrire les principales caractéristiques et certaines constructions que la tradition appelle « appositions » et qui recouvrent des syntagmes nominaux dotés d'un déterminant. (24)